

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 DÉCEMBRE

POUR L'AVENIR

La Droite travaille jour et nuit, non-seulement pour le présent, mais pour l'avenir. Cette observation émane de l'organe officiel de l'opportunisme.

Malgré l'ironie qu'elle dissimule, la remarque a sa valeur ; nous nous en emparons à bon droit.

Si le gouvernement de la République continue à tromper les espérances de la nation, s'il se montre impuissant à sauvegarder l'honneur et les intérêts de la Patrie, les hommes politiques qui représentent le grand parti conservateur se trouveront prêts pour constituer un gouvernement réparateur qui rassure du jour au lendemain les intérêts en péril et prépare le relèvement national.

Certes, les opportunistes ne croient pas à la puissance du parti conservateur. Le pays sait bien, disent-ils, qu'il n'y a plus rien à attendre « ni aujourd'hui ni demain ».

L'arrêt nous semble plus puéril que sévère. Qui peut répondre du lendemain ?

Or, ce n'est point le jugement intéressé du parti opportuniste dont le néfaste politique nous a poussés vers la ruine financière, le désordre administratif, le gâchis gouvernemental qui fera loi. Les conservateurs travaillent pour le pays et du pays seul ils attendent et attendront le jugement éclairé, impartial.

Le jour viendra — et ce jour n'est peut-être point aussi éloigné que semblent le croire les opportunistes — où la question de vie ou de mort se posera nettement devant le suffrage universel.

D'une part, le bilan de la gestion républicaine : scandales humiliants de la Présidence ; trafic des emplois et de l'honneur de la France ; graves lésions de nos intérêts économiques ; charges écrasantes des finances de la commune, du département et de l'Etat ; désorganisation des services publics ; compromission de notre défense nationale ; oppression des consciences catholiques ; li-

cences révolutionnaires ; désarroi et stérilité parlementaires ; instabilité ministérielle, discrédit du gouvernement ; isolement de la France à l'extérieur, incapacité diplomatique manifestée par l'impossibilité absolue de contracter une seule alliance durant dix-sept ans de paix !

D'autre part, ce gouvernement du lendemain préparé par le parti conservateur et dont les candidats sénatoriaux d'Indre-et-Loire, les généraux Barry et Lecointre, exposent dans leur magnifique programme le caractère, la portée :

« Si, comme nous le craignons, le gouvernement de la République trompe encore les espérances de la nation, s'il se montre impuissant à sauvegarder l'honneur de la Patrie, ne sera-t-il pas temps de faire appel au pays ? Ne sera-ce pas un devoir de proposer le rétablissement de la Monarchie séculaire associée à toutes les grandeurs de la France, et qui peut seule, par son principe et par ses alliances, assurer l'ordre à l'intérieur et le respect de l'étranger ? »

Le pays aura à répondre, ce jour-là, et les railleries opportunistes ne modifieront en rien sa volonté souveraine.

Que les républicains continuent à leurrer le pays ; les conservateurs continueront à travailler non seulement pour le présent, mais pour l'avenir. **EDMOND ROBERT.**

LE SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT

En même temps que certains journaux réclament la dissolution de la Chambre, certains esprits se préparent à demander le rétablissement du scrutin d'arrondissement. Le *XIX^e Siècle* publie à ce sujet quelques déclarations faites par M. Prévot, député républicain de Seine-et-Marne, le défenseur du scrutin d'arrondissement :

« — J'ai toujours été, nous a dit M. Prévot, un des plus ardents adversaires du scrutin de liste ; mais je ne m'étais nullement proposé de déposer, dès la rentrée, un projet de loi tendant à lui substituer le scrutin d'arrondissement.

» Cependant, il n'est pas impossible que je réalise les intentions qu'on a bien voulu me prêter à cet égard.

» — Mais quel est, à votre avis, la supériorité du scrutin d'arrondissement sur le scrutin de liste ?

» — Le scrutin de liste peut être avantageux pour des gouvernements forts, appuyés par un grand mouvement d'opinion. Mais qui oserait soutenir qu'il y ait en France, actuellement, un gouvernement fort et un grand mouvement d'opinion ?

Personne n'oserait non plus soutenir que le scrutin d'arrondissement, qui est presque exclusivement à la merci des considérations personnelles et des questions locales, nous donnerait un gouvernement fort, et déterminerait un grand mouvement d'opinion.

Extraits de quelques journaux à propos de la dissolution de la Chambre et du scrutin d'arrondissement :

La *Paix*, en dehors des considérations tirées de l'état de division de la Chambre, fait valoir, en faveur de la dissolution, qu'il serait peut-être imprudent de faire coïncider l'Exposition universelle avec les élections politiques.

Le *Petit National* est convaincu que la dissolution faite sans être consentie par la majorité républicaine accentuerait les divisions du pays et de la Chambre future.

La *Justice* croit que le scrutin d'arrondissement ne modifierait point les ruines faites au profit des deux oppositions.

Le *Figaro* demande le rétablissement du scrutin d'arrondissement, qui offre des chances pour que l'électeur sache ce qu'il fait en choisissant un député qu'il connaît, ou dont il peut préciser au moins l'opinion.

Le *Journal des Débats* ne croit pas à la dissolution de la Chambre ; il suppose que les hésitations de M. Carnot seraient courtes, s'il était réduit à choisir entre la formation d'un cabinet d'extrême gauche et la dissolution, mais pour le moment il n'en est pas là.

La médaille de l'Institut de France

Aujourd'hui même, 28 décembre, une délégation de l'Institut de France aura l'honneur d'être reçue par M^{re} le duc d'Aumale et remettra à S. A. R. la médaille frappée en souvenir de la donation de Chantilly. Due au graveur Chaplain, cette médaille est un véritable chef-d'œuvre. Le diamètre est de huit ou neuf centimètres. D'un côté, on admire le profil du duc d'Aumale, très ressemblant, exécuté d'après nature par M. Chaplain, qui s'est rendu récemment à Bruxelles à cet effet. L'autre face représente le château de Chantilly, vu à vol d'oiseau. On aperçoit les bâtiments jusqu'au perron où doit s'élever la statue du prince de Condé, et une partie du parc. Le paysage, tracé dans un si petit espace, est d'un charmant aspect.

Aucune inscription n'est gravée sur cette médaille dont on a frappé trois exemplaires, tous trois destinés au duc d'Aumale ; l'un en or, l'autre en argent, et le troisième en bronze. Tous trois seront placés dans un écrin en chagrin marron d'une longueur de 30 centimètres environ, lequel porte sur son couvercle l'inscription suivante, qu'encadre un écusson :

**AU DUC D'AUMALE
L'Institut de France,**

et au-dessous la date de la donation du château de Chantilly.

La matrice de la médaille n'a pas été détruite, mais seuls les membres de l'Institut pourront en avoir un exemplaire. Un grand nombre d'entre eux ont déjà souscrit pour posséder un de ces précieux souvenirs. Enfin, plus tard, lorsque l'Institut aura définitivement pris possession du legs princier et qu'il aura créé des prix avec les revenus qu'il produira, il est probable que les lauréats recevront en même temps que leur prix un exemplaire de la médaille qui rappellera à chacun la haute et généreuse origine de la récompense dont il s'est vu honoré.

36 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DUBUISSON

Deuxième partie

Au milieu de l'émotion causée par ces souvenirs, elle arriva devant la demeure du sacristain. Après avoir demandé la clef, la jeune fille entra dans l'église.

La petite nef silencieuse, assombrie par les premières atteintes de la nuit, invitait au recueillement. Mina s'agenouilla quelques instants ; ensuite, elle ouvrit l'harmonium placé dans le chœur.

L'examen du soufflet, des registres, dura plusieurs minutes, puis elle attaqua les notes ; mais à peine eut-elle fait deux accords qu'une agitation extraordinaire s'empara d'elle : impossible de continuer... Il y avait si longtemps qu'elle n'avait posé les doigts sur un clavier ! Effrayée de ce bouleversement intérieur, Mina se demanda si son âme, semblable à une harpe dont on a brisé une partie des cordes, ne devait plus palpiter qu'avec douleur, ou souffler de la mélodie ? Le sentiment de douceur qui descendit en elle la rassura bientôt : à l'angoisse succédait l'attendrissement... Mais, au milieu

des larmes, ses mains retournèrent d'instinct aux touches d'ivoire. Et, bien qu'elle ne fit rendre à celles-ci que des sons plaintifs, interrompus, c'était, Mina le sentit avec bonheur, une vraie reprise de possession du domaine de l'harmonie.

L'ombre croissant, l'avertit qu'il se faisait tard. Elle sortit. En remettant la clef à la femme du sacriste, la jeune fille ne s'aperçut pas du regard singulier que lui jeta cette dernière.

La marche la calma, lui laissant une impression rafraîchissante dont son trouble récent ne lui permit de jouir qu'à moitié.

En rentrant, Mina souhaita le bonsoir à M. et M^{me} Humphrey et se retira avec Rosen. La porte venait à peine de se refermer sur les deux sœurs, qu'on frappa de nouveau.

— Entrez, dit le mari. Ah ! c'est vous, madame Dubois.

— Pardon, je vous dérange, mais je voulais vous avertir. La demoiselle qui est venue chercher la clef de l'église a dit que c'était pour l'harmonium ; jouera-t-elle demain ?

— Oui, répondit M^{me} Humphrey.

— Eh bien ! je crains qu'elle ne sache guère... A peine a-t-elle touché l'instrument, et ce n'était pas beau du tout... J'ai voulu vous le dire.

Le mari et la femme se regardèrent avec inquiétude.

— Merci, madame Dubois, il faut espérer que

cela marchera tout de même.

— Quel malheur pour notre fête, cette mort du père Gandois, reprit la femme, c'est Filbert qui vous fait dire ça comme il faut ! Bonsoir, monsieur et madame, il est tard.

La femme du sacriste partie, le couple se fit part de ses craintes.

— A la grâce de Dieu, dit M. Humphrey, il n'y a rien à faire.

Et ils montèrent à leur chambre.

XI

Les deux cloches de l'église lancent leurs volées joyeuses, les chemins se remplissent de paysans endimanchés, d'ouvriers et d'ouvrières en toilette. Les jeunes filles n'ont point l'allure tapageuse des tisseuses de la ville : recrutées, pour la plupart, dans les familles environnantes, elles ont conservé, à peu de chose près, le genre campagnard. Toutes se montrent du doigt le groupe du directeur, de sa femme et des demoiselles Klarz. Chacun admire la petite sylphide en robe blanche, mais la jeunesse considère surtout Mina dont l'élégance et la beauté les frappent pour la première fois. Jusqu'à l'incident du cottage, cette dernière, vêtue d'une robe unie, coiffée d'un chapeau garni d'un simple velours, avait passé inaperçue ; mais, en ce moment, son extérieur distingué frappe les plus grossiers eux-mêmes. Ils comprennent, tant sa

tournure est aisée et charmante, que la jeune fille a repris sa place naturelle.

— Elle, une ouvrière ! s'écria une déveuse, allons donc ! quelle histoire d'amour... Vous verrez sa famille venir la réclamer un de ces jours.

Les murs de l'église disparaissaient sous les feuillages égyptés de fleurs. La nef était déjà à moitié remplie, quand nos amis entrèrent. M^{me} Humphrey alla majestueusement se placer, avec Rosen, dans un des bancs du haut, appartenant aux propriétaires de l'usine, pendant que son mari conduisait Mina à l'harmonium.

Le digne homme doutait fort du talent de l'organiste improvisée, mais il n'osa en souffler mot à la jeune fille. Peu de temps après, un frou-frou de robes de soie annonça les familles Abril et Kerven. Une douzaine de personnes montèrent la nef. Les dames s'installèrent aux places réservées. M^{me} Humphrey se recula au coin du banc avec force salutations. Dès l'abord, les nouvelles arrivées, mues par le même sentiment, se tournèrent avec admiration vers la petite fée à chevelure blonde, aux yeux d'azur, qui, debout sur l'agenouilloir, regardait avec curiosité autour d'elle.

— Une de vos parentes ? dit M^{me} Abril à l'oreille de la femme du directeur.

— Non, madame, la sœur de M^{lle} Klarz. En même temps, elle indiquait l'harmonium.

L'AFFAIRE WILSON

L'instruction relative à la part prise par Debia dans l'affaire dite « des décorations » a révélé les faits suivants :

L'arrestation remonte au 28 octobre. Debia avait été amené au bureau de M. Dresch, commissaire de police du quartier du Val-de-Grâce, sur la réquisition de M. Rousseau, fabricant de produits chimiques, demeurant rue Soufflot.

Le plaignant avait déclaré au magistrat que Debia, en qualité de directeur des journaux le *Midi vinicole* et la *Brasserie française*, lui avait extorqué une somme d'argent, en lui promettant une récompense honorifique.

Debia, sans nier le fait, déclara à son tour que s'il était envoyé au Dépôt, il ne tarderait pas à en sortir.

« M. Wilson, ajouta-t-il, m'a chargé, à plusieurs reprises, de missions très délicates. J'ai même été son confident en une certaine circonstance. Une actrice voulait, si une somme de 250,000 fr. ne lui était pas remise, envoyer à M^{me} Wilson quatorze lettres signées par le gendre de M. Grévy. J'ai transigé moyennant 100,000 fr.

« Une autre fois, j'ai fait obtenir à M. Jacquot, fabricant de cirages, la décoration de la Légion d'honneur, en échange d'une somme de 70,000 fr. M. Wilson a reçu 50,000 francs, et Ribeaudou, un de ses secrétaires, 20,000 fr. seulement. »

M. Dresch ne se laissa pas éblouir par les relations que Debia faisait miroiter à ses yeux et l'envoya au Dépôt. Puis il se rendit rue Saint-Martin, à l'hôtel du Plat d'Etain, où l'inculpé avait dit loger, il fit une perquisition qui amena la découverte de trente lettres, parmi lesquelles s'en trouvaient deux signées Wilson et une signée Rouvier.

Ces lettres étaient plutôt des billets de convocation.

Une autre perquisition fut faite dans une imprimerie au n° de la rue Notre-Dame-des-Victoires et ne révéla rien de nouveau.

L'affaire fut suspendue par ordre supérieur et depuis Debia est toujours à Mazas.

L'inculpé, âgé de trente-six ans, né à Montauban (Tarn-et-Garonne), a renouvelé devant M. Vigneau, juge d'instruction, les déclarations qu'il avait faites au commissaire de police.

INSOUMIS ET DÉSERTEURS

Le *Progrès militaire*, en reproduisant la requête adressée au Président de la République française par les insoumis et réfractaires en ce moment en Belgique, l'accompagne de quelques réflexions :

« C'est évidemment, dit-il, un avocat habile qui a rédigé les lignes qui précèdent, mais nous sommes convaincus qu'elles ne sont en rien l'expression des sentiments réels des intéressés.

« Sauf de très rares exceptions, la désertion, l'insoumission surtout, sont motivées par un égoïsme et une indisciplinabilité incurables. Il faut que les hommes assez lâches

Ces dames avaient entendu dire la veille au soir que l'habile repriseuse s'était offerte pour tenir l'orgue; aussi leurs regards se reportèrent avec curiosité vers cette dernière. Elles ne purent apercevoir qu'une modeste toilette et une tournure élégante. Pendant que les messieurs de la famille et leurs invités s'installaient dans les stalles du chœur, M. Humphrey, se trouvant près du jeune associé, lui glissa ses craintes sur le talent de M^{lle} Klarz, lequel, disait-il, n'était peut-être pas à la hauteur de sa bonne volonté.

M. Kerven, qui, depuis un moment, considérait la jeune fille avec ravissement, sourit.

Il se trouvait placé de manière à la voir parfaitement et à suivre tous ses mouvements. Une toilette de couleur sombre faisait ressortir la délicatesse de son teint; sous la peau transparente, couraient, en légères ombres, les veines bleuâtres. Malgré le recueillement voilant l'éclat des yeux, on devinait un enthousiasme caché. Les lignes fines, caractéristiques des traits, s'harmonisaient avec la beauté intelligente du front. Les mains étaient posées sur le clavier ouvert. La remarque du directeur amena le jeune homme à s'apercevoir du calme de son attitude; elle ne paraissait ni inquiète, ni émue; seule, une faible rougeur colorait ses joues. Elle était, en ce moment, une telle jouissance pour son regard, un tel enivrement pour sa pensée, qu'il ne pouvait guère songer

pour abandonner le drapeau ou pour fuir les dangers possibles du service, subissent, à défaut d'autre peine, celle de l'expatriation, déjà trop douce pour eux.

« Profiter des circonstances politiques pour rentrer au pays, la tête haute et en grande partie, sinon en totalité, indemne des obligations auxquelles on s'est soustrait, serait vraiment trop commode. L'amnistie a, en effet, pour conséquence légale de n'astreindre ceux qu'elle touche qu'au service des hommes de leur âge.

« Les bureaux de recrutement de la frontière ont vu, en 1880, lors de la précédente amnistie, rentrer cette tourbe des déserteurs et insoumis. Tous, ou peu s'en faut, narquaient les autorités militaires; ils connaissaient sur le bout du doigt les dispositions de la loi et disaient fièrement, si un doute s'élevait sur leur situation: « Vous vous trompez, je ne dois plus rien », ou: « Je suis de la territoriale. »

« Rien ne saurait motiver une amnistie en ce moment, et nous comptons bien que M. Carnot n'inaugurera point sa présidence en demandant au Parlement un pareil acte de faiblesse. »

AGRESSION CONTRE M. ROCHEFORT

Il y a plusieurs mois, pendant la tournée de Sarah Bernhardt en Amérique, une querelle éclata à Buenos-Ayres entre cette artiste et une de ses compagnes, M^{me} Noirmont.

Les journaux américains racontèrent que Sarah Bernhardt avait cravaché M^{me} Noirmont pendant qu'un des acteurs de la troupe, M. Philippe Garnier, tenait cette dame et l'empêchait de se défendre.

M. Rochefort, aussitôt qu'il apprit la nouvelle, publia un article des plus violents contre M. Garnier.

Ce dernier qui, jadis, avait déjà cherché à se livrer à des voies de fait envers un autre journaliste, M. Bertholl-Graiville, a essayé, hier, d'user du même procédé envers M. Rochefort.

Le rédacteur de l'*Intransigeant* sortait hier, à trois heures, de son hôtel, quand deux inconnus, à la hauteur de la place Pigalle, se jetèrent sur lui en l'accablant d'injures.

L'un des deux agresseurs était M. Philippe Garnier.

L'arrivée d'une personne qui connaissait M. Rochefort mit fin aux provocations de M. Garnier, à qui M. Rochefort avait répondu: « Vous savez bien qu'on ne se bat pas avec un souteneur comme vous. »

Nous lisons dans le *National*, au sujet de la même affaire :

« Nous avons envoyé d'autre part aux renseignements. Nos reporters n'ont pu joindre M. Garnier. Mais un de ses amis nous a donné la version de l'artiste :

« M. Garnier s'approcha de M. Rochefort et lui dit :

« — Je suis M. Garnier, voulez-vous me rendre raison ?

« — Non, monsieur, répondit Rochefort, je ne me bats pas avec un cabotin !

à autre chose; cependant, il craignait sa confusion; l'idée de la voir souffrir lui était insupportable... mais, elle paraissait si confiante!

Comment l'homme de plaisir, aux changeantes amours, se laissait-il prendre ainsi au charme de la sérieuse jeune fille? Il n'en savait rien. Quel était son espoir, son but? Il ne le savait pas davantage. Mais, pour la première fois de sa vie, il aimait avec ardeur, avec tendresse... Et la raison? En ces occurrences, la sage conseillère perd toujours voix au chapitre.

L'office commençait.

La procession, après avoir fait, au dehors, le tour de l'église, reparut sous le porche; au même instant, quelques vigoureux accords coupèrent net la parole aux chœurs, et bientôt toute la puissance d'une marche triomphale remplit le temple.

Jamais pareils flots d'harmonie ne s'étaient répandus par les fenêtres ouvertes de l'humble chapelle du village! L'orgue, assez passable, semblait frémir de lui-même comme un noble coursier qui a reconnu son maître.

(A suivre.)

Grand Théâtre d'Angers.

Jeu 29 décembre.

La Fée aux Roses, opéra-comique en 3 actes.

« — Et vous, qu'êtes-vous donc, sinon un cabotin de la politique? »

« La foule qui s'était amassée se mit à rire. L'acteur réitéra de nouveau sa demande à M. Rochefort et, sur le refus de ce dernier, lui cracha plusieurs fois au visage.

« Le rédacteur en chef de l'*Intransigeant* continuant à déclarer qu'il ne se battait pas avec un « souteneur », M. Garnier s'écria :

« — Eh! bien, je vous forcerai du moins à me saluer ! »

« Et, du bout de sa canne, il envoya rouler le chapeau de M. Rochefort à quelques pas.

« C'est alors que M. Rochefort, réussissant à franchir le cercle de la foule, ramassa son chapeau, et partit. »

Sur la proposition du général Logerot, le général de division Galland, commandant la 35^e division d'infanterie, a été appelé au commandement du 8^e corps d'armée, en remplacement du ministre de la guerre.

ÉTRANGER

LA SANTÉ DU KRONPRINZ

On écrit de Milan à la *Nouvelle Presse libre* de Vienne :

« Le docteur Krause est ici pour faire faire, au laboratoire de chimie de notre ville, l'analyse du sang du prince impérial d'Allemagne. Sur le conseil des médecins anglais, on s'est décidé à poser des ventouses sur le cou du prince, afin d'obtenir du sang pur dont l'analyse contribuât à résoudre cette question.

« Le sang du prince contient-il plus de sucre que le sang des personnes bien portantes? On attend la réponse à cette question pour savoir s'il faut appliquer à l'affection du prince le traitement du docteur Freund, qui consiste à supprimer tous les aliments contenant du sucre dans le régime des malades atteints d'un cancer, le sucre étant supposé développer le cancer. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 décembre.

Le marché est un peu plus lourd; les rentes françaises, sous l'influence de réalisations, reculent: le 3 0/0 à 81.07, le 4 1/2 0/0 à 107.20.

On cote l'action du Crédit Foncier 1,401. Les obligations foncières et communales du Crédit Foncier ont un marché très actif auquel vient encore s'ajouter l'attrait de l'émission des Bons à Lots qui aura lieu le 28 courant. Outre la certitude de voir doubler leur capital, les souscripteurs participent à six tirages annuels comprenant des lots de 100,000, 50,000, 25,000 fr., etc. Les versements sont échelonnés par acomptes de 20 fr. dont le dernier n'est exigible qu'en décembre 1888. Ce sera certainement un nouveau succès pour le Crédit Foncier.

La Société Générale se maintient solidement à 482.50, les bénéfices acquis pendant l'exercice courant font prévoir une hausse certaine sur ce titre.

La Banque d'Escompte est demandée à 458. Les tendances continuent à porter le titre vers le cours de 500 qui doit d'ailleurs être son cours normal.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles à 600.

La Compagnie d'assurances l'Aigle-Vie est dans une situation très prospère. Le bilan du dernier exercice accuse d'incessants progrès. Le compte des profits et pertes se solde par un excédent de près de 200,000 fr.

L'action du Corinthe sur le bruit du paiement d'un coupon s'élève à 255. La compagnie procédera, parait-il, le 9 janvier prochain à une émission d'obligations. Nous doutons que le public accorde quelque attention à cette souscription, les résultats acquis faisant présager une issue peu encourageante.

Le Panama toujours très fermement tenu cote à 311.25.

Nos chemins de fer sont sans changement.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Listes électorales

Nous rappelons à nos lecteurs que la revision de la liste électorale doit commencer le 4^e janvier prochain. N'oublions pas que c'est sur cette liste que se feront les élections municipales du mois de mai prochain, qui sont d'une importance capitale. Voici les époques et délais des diverses opérations relatives à cette revision :

Préparation du tableau de rectification (du 4^e au 10 janvier).

Délai accordé pour dresser le tableau de

rectification (du 10 au 14 janvier).

Publication du tableau de rectifications (du 14 au 15 janvier).

Délai ouvert aux réclamations (du 15 janvier au 4 février).

Délai pour les décisions des commissions chargées du jugement des réclamations (du 4 au 9 février).

Délai pour la notification des dernières décisions (du 9 au 12 février).

Délai d'appel devant le juge de paix (du 12 au 17 février).

Délai pour les décisions du juge de paix (du 17 au 27 février).

Délai pour les notifications des décisions du juge de paix (du 27 février au 4^e mars).

Clôture définitive des listes le 31 mars.

TEMPÉRATURE. — La gelée continue: cette nuit, il y a eu 5 degrés de froid. Le soleil se montre, parfois, dans un beau ciel sans nuages, et chacun quitte volontiers le coin de son feu pour circuler dans les rues, et se préoccuper des achats du nouvel an.

Nos vœux bien sincères pour que le commerce de notre ville fasse de nombreuses affaires: les étalages invitent les acheteurs, toutes les vitrines montrent leurs richesses et sont une tentation permanente pour les enfants et les parents.

Le *New-York Herald* annonce que des troubles atmosphériques se produiront probablement sur les côtes de France, vers le 28 décembre.

Correspondance

Saumur, le 26 décembre 1887.

Monsieur le Directeur,

Depuis la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire et que vous avez bien voulu reproduire dans votre numéro de samedi dernier, vous vous êtes fait l'écho de nouvelles plaintes constatant l'état sordide dans lequel était laissée la voie qui, presque partout, dit-on, n'est qu'un affreux cloaque de boue.

Il n'en devrait pas être ainsi, et permettez-moi ici encore de renvoyer vos lecteurs au texte du cahier des charges de la concession qui dit, art. 6 :

« Dans les sections où le tramway sera établi dans la chaussée avec rails noyés, les voies de fer seront posées au niveau du sol, sans saillie ni dépression, suivant le profil normal de la voie publique, et sans aucune altération de ce profil, soit dans le sens transversal, soit dans le sens longitudinal, à moins d'une autorisation spéciale du préfet. Les rails seront compris dans un pavage de 0.20 centimètres d'épaisseur qui régnera dans l'entre-rails, et à 0.50 centimètres au moins de chaque côté, conformément aux dispositions prescrites par le préfet, sur la proposition du concessionnaire, qui restera chargé d'établir à ses frais ce pavage. »

D'où il résulte clairement que dans les parties où la voie est posée dans la chaussée, chacun des rails devrait être encastré dans un pavage de 70 centimètres, soit donc 4 mètres 40 centimètres carrés par mètre courant de voie.

Il est dit encore, à l'art. 7, que si la voie est établie sur accotement, elle reposera sur une couche de ballast de 4 mètres 80 de largeur et d'au moins 35 centimètres d'épaisseur.

Aucune de ces deux conditions n'a été remplie; telle est la cause du gâchis signalé. Les autres articles du cahier des charges tracent encore toutes les obligations auquel est astreint le concessionnaire, tant sous le rapport de la traversée des villes et des villages, que sous celui de la nature et de la qualité des matériaux qu'il doit employer; mais la construction ne paraît pas avoir tenu grand compte de tous ces règlements. Les rails, du type Vignole, ne paraissent pas avoir le poids exigé, et leur gabarit n'est pas partout le même; quant aux rails à gorge, il est à peu près certain qu'ils ne permettront pas le passage des locomotives, au moins quand il s'agira d'exploiter. Les traverses ont des dimensions trop courtes et la quantité employée n'est pas non plus suffisante; cette quantité eût dû être d'au moins sept par six mètres de longueur de voie. Toutes causes qui font, comme je le disais précédemment, que la voie est établie dans des conditions tout à fait défectueuses.

Aussi, comment expliquer une pareille dérogation à des obligations nettement définies par avance? La loi du 11 juin 1880, le

décret du 6 août 1881, exigent (page 49) « qu'aucun travail de ce genre ne soit entrepris qu'avec l'autorisation de l'administration compétente donnée sur le vu des projets d'exécution. »

Ces projets d'exécution ont donc nécessairement été fournis et mis à l'enquête. Pourquoi notre municipalité, pourquoi l'administration supérieure ont-elles laissé les concessionnaires s'écarter constamment de leurs obligations ?

Il y aurait encore bien des observations à présenter, bien des critiques fondées à faire, notamment en ce qui concerne le matériel roulant. Je n'ai parlé dernièrement que des locomotives ; mais les voitures ne peuvent remplir l'usage auquel elles sont destinées, c'est-à-dire à un service de tramway devant prendre et laisser ses voyageurs à quelque point que ce soit de son parcours ; c'est en cela que réside surtout l'avantage du système. Cet avantage est bien plus considérable qu'on ne peut se le figurer tant qu'on ne l'a pas vu fonctionner.

Au résumé, voilà des concessionnaires qui ont entrepris l'établissement d'un tramway sans connaissances techniques pour le construire, l'état des travaux est là pour en témoigner ; sans connaissances spéciales pour l'exploiter, la composition incohérente du matériel roulant ne le prouve que trop ; et sans expérience financière, puisque n'ayant pas par eux-mêmes les ressources nécessaires, ils n'ont pas su faire venir à eux les capitaux d'autrui pour mener à bien cette entreprise.

J'ai cherché, Monsieur le Directeur, à apporter quelque lumière sur cette affaire qui passionne un peu tout le monde, et qui, bien conduite, eût pu rendre tous les services qu'on était en droit d'attendre d'elle ; le public sera ainsi mieux à même qu'auparavant de la voir sous son véritable jour.

Veuillez agréer, je vous prie, la nouvelle assurance de mes sentiments distingués.

UN DE VOS LECTEURS.

NUEL-SOUS-PASSAVANT. — Le sieur Paillat, travaillant aux carrières, a été écrasé sous un bloc de pierre. Lorsqu'on l'a retiré, il était mort. Il laisse une veuve et deux enfants en bas âge.

CHOLET. — On lit dans l'Intérêt Public :

« Le bruit court à Cholet qu'une Société anglaise monterait prochainement un grand tissage de draperies et velours dans un ancien établissement de blanchisserie de notre ville. »

Nous avons annoncé hier la mort presque subite, à Rome, où elle venait d'arriver, de M^{me} Ambroise Joubert.

M. Ambroise Joubert, qui est si cruellement frappé, a été député à l'Assemblée Nationale de 1871, où il représentait avec distinction le département de Maine-et-Loire.

M^{me} Ambroise Joubert laisse six filles, dont quatre mariées : M^{me} la comtesse Tillet de Clermont-Tonnerre, la vicomtesse de Bourquenay, M^{me} de Lagaranne et la vicomtesse de la Morinière.

LE CRIME DE FAYE

La rumeur publique avait raison, et c'est bien à un crime que Simon avait succombé.

L'assassin vient d'être mis en état d'arrestation, dit l'Anjou. C'est un nommé Froger, âgé de 20 ans, qui a une réputation de mauvais garnement et est très redouté dans le pays. Il a assassiné Simon pour le voler. Le porte-monnaie contenait la somme de 4 fr. 50 /...

C'est avec une pierre que Froger l'a frappé à la tête. Il l'a ensuite jeté par-dessus le pont.

L'assassin a avoué son crime.

AGRESSIONS NOCTURNES. — A Angers, dans la nuit de Noël, vers trois heures, quatre jeunes gens regagnaient tranquillement leur domicile, lorsque, au coin de la rue Saint-Georges, sans provocation de leur part, trois voyous les assaillirent. N'étant pas les plus forts, les agresseurs donnèrent un coup de sifflet, qui amena d'autres rôdeurs. Les jeunes gens se retirèrent, non sans avoir rendu, à ceux qui les attaquaient, quelques bons coups.

— Un employé de commerce de Candé

se rendait à Iograndes, en voiture, lorsqu'il fut arrêté par trois individus qui le jetèrent à bas de son siège, dans le but évident de le dévaliser. Quelqu'un survint fort à propos, et les malandrins prirent la fuite.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES EN INDRE-ET-LOIRE

Le congrès républicain a parlé.

La candidature de M. Guinot, sénateur sortant, a été maintenue. M. Belle, député ; M. Nioche, ancien député, tous deux anti-wilsonniens ; M. Dardy, vice-président du Conseil général, briguaient la succession de M. Fournier, sénateur conservateur sortant.

Après l'élection du bureau, M. Rivière, député, ami de M. Wilson, a proposé de ne pas choisir un candidat député, afin d'éviter une élection législative partielle.

M. Belle a déclaré ne pas accepter la décision du congrès, où trop peu de délégués étaient présents. Il a dit qu'il se présentera malgré le vote du congrès et a quitté la salle.

La proposition de M. Rivière a été adoptée.

M. Nioche a été accepté, même par les wilsonniens. M. Dardy a échoué, malgré l'appui de M. Wilson.

Les conservateurs ont choisi le général Barry et M. Lecointre, conseiller général.

TOURS.

Signe des temps :

Samedi soir, à huit heures et demie, une bande de jeunes voyous, dont les plus âgés paraissent avoir de quatorze à seize ans, entrèrent dans la cathédrale en chantant la chanson « En revenant de la revue » et y séjournèrent le temps de finir le couplet commencé sur le parvis.

Cette même bande se trouvait, vers neuf heures, rue Colbert, près de l'église Saint-Julien, délibérant s'ils ne devaient pas renouveler le scandale de la cathédrale, lorsque l'un d'eux dit que ce n'était pas la peine ; ils se contentèrent de parcourir la rue Colbert en chantant, en se moquant, le cantique « Esprit-Saint, descendez en nous. » Voilà où nous en sommes aujourd'hui, grâce à l'instruction athée.

LA PROSPÉRITÉ

Nos correspondants des départements voisins signalent partout la gêne et la misère.

Les cultivateurs n'ont pas d'argent pour payer leurs fermages et ne peuvent trouver à vendre leurs bestiaux.

Ainsi la foire qui s'est tenue jeudi à Lamballe a été absolument nulle. Les transactions étaient très difficiles et la baisse s'accroissait sur tous les animaux. Ils se vendent à vil prix ; il faudra donc les donner pour rien ?

LE PRIX DE LA VIANDE

Les journaux de La Rochelle donnent le prix de la Boucherie des familles.

L'ailoyau et l'entre-côte sont cotés 0,70 centimes la livre.

Côtelettes et gigot de mouton, 0,75 centimes la livre.

Ces jours derniers, une adjudication de viande pour la troupe avait lieu à La Rochesur-Yon. L'adjudicataire a traité sur le prix de vingt-cinq centimes la livre.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du premier de l'An

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion des fêtes du premier de l'An, les billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 0/0 sur le prix du tarif général, délivrés les 31 décembre 1887, 1^{er}, 2, 3 et 4 janvier 1888, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du jeudi 5 janvier.

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

LES ENGLURES

Le froid commence à sévir. Sans la moindre galanterie, il s'attaque aux peaux délicates ; que de jolies menottes bleuissent et se gonflent sous ses morsures ! — Aussi les engelures font-elles leur apparition.

Il ne suffit pas toujours de porter des

gants pour se préserver de ces énervants bobos, dont l'hiver est prodigue. Le mieux est de tonifier l'épiderme, — de l'aguerrir contre les agressions atmosphériques.

A cet effet, mesdames, il faut avoir un double courage : s'abstenir d'exposer à la chaleur du feu soit les mains, soit les pieds ; — ne se servir que d'eau froide pour les ablutions quotidiennes.

Et si vous doutez que ces précautions soient insuffisantes, ajoutez-y celle d'oindre, plusieurs fois par jour, les places habituelles des engelures avec de la pommade ci-après :

Axonge — ou vaseline, — 30 grammes ; alun en poudre, 4 grammes ; camphre, 75 centigr. ; le tout mêlé et malaxé dans un mortier, de la façon la plus intime.

Cette pommade est également efficace contre les démangeaisons anodines et passagères.

M. G. MAURICE, propriétaire des grands magasins — A LA VILLE DE PARIS, — a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, contrairement aux bruits qu'on se plait à répandre en ce moment, il n'a pas du tout cédé sa maison de commerce et qu'il continue à la diriger avec le même soin que par le passé.

Il profite de cette circonstance pour rappeler à ses clients qu'ils trouveront toujours chez lui l'assortiment le plus complet dans tous ses articles.

VARIÉTÉS

L'HIVER

De l'âme céleste
Le signe funeste
Domine sur nous,
Et sous lui commence
L'humide influence
De l'ours en courroux.
GENTIL BERNARD.

C'est l'hiver, avec son deuil, ses rigueurs et ses misères.

Triste saison pour le pauvre !

Pendant que, dans ses salons, au coin de l'âtre brûlant, le riche insouciant se rit de la saison cruelle et abrège les longues veillées de mille joyeux passe-temps, le pauvre, dans son taudis mal clos, lutte péniblement contre les frimas. Il regarde tristement s'amonceler la neige, qui lui prédit une longue série de souffrance et de privations.

Triste saison pour le pauvre !

Le pain ne suffit pas ; il faut songer au froid, au froid qui tue comme la faim.

Voyez dans les jours d'hiver lorsqu'un rayon de soleil vient égayer nos rues, nos places publiques, cette troupe de femmes, d'enfants et de vieillards, accroupis, pressés les uns contre les autres à l'abri de la bise glacée, aspirant avec volupté la douce chaleur que le ciel leur envoie pour réchauffer leurs membres engourdis, et dites-vous : l'hiver ! triste saison pour le pauvre.

Et donnez.

Donnez sans vous lasser, donnez à tous et pour tous, ô vous que la fortune a comblés de ses faveurs.

A cette femme en haillons, au visage amaigri, creusé par la souffrance, qui presse contre son sein l'enfant de la douleur, donnez, car elle souffre, elle souffre doublement.

A ce vieillard, courbé sous le poids des années, incapable de pourvoir à sa subsistance, donnez, afin qu'il ne maudisse pas l'existence et qu'il vive.

A cet enfant de la montagne, qui vous harcèle de sa voix grelottante, donnez, car il est peut-être le soutien d'une nombreuse famille.

A toutes les infortunes dont la route est semée, à toutes les misères qui attendent un secours, donnez.

Le pauvre, en toute saison, a besoin de votre appui ; mais, en hiver, cet appui lui est indispensable.

Le travail manque, le froid frappe à la porte de la maison.

Dans les journées d'été, le pauvre, déguenillé, sans gîte, se trouvera satisfait d'éviter la faim ; quand l'hiver sévit, ses besoins grandissent ; il lui faut un toit pour se reposer, un vêtement pour se couvrir, du feu pour se réchauffer, et toujours du feu.

En France, a dit un ministre, il y a bien longtemps, personne ne meurt de faim.

C'est possible, mais combien meurent de froid !

Le froid ! quel ennemi cruel pour le pauvre !

La charité l'a compris ; elle a su, fille du ciel, réchauffer les membres du malheureux, et adoucir pour lui les rigueurs de l'hiver.

Son action bienfaisante doit se multiplier, s'étendre, se développer sans cesse, pour combattre le hideux fléau de la misère.

Soyons donc tous charitables suivant nos ressources, et à ce moment où les jours sombres sont arrivés, rappelons-nous qu'il y a des déshérités dans ce monde et tâchons qu'ils n'appliquent pas à notre égoïsme ce triste vers du poète Delille :

L'homme se plait à voir les maux qu'il ne sent pas.

OSCAR LEONI.

FAITS DIVERS

Les alentours du champs de courses de Longchamp ont offert avant-hier toute la journée un spectacle curieux. Une foule compacte était venue assister à l'exécution d'un pari bippique assez original.

Un particulier, M. Babet, achetait récemment un cheval pour voiture à un marchand parisien. Le prix une fois convenu de part et d'autre, le marchand dit à l'acheteur :

— Vous pouvez vous féliciter de l'acquisition. Ce cheval attelé peut faire ses trente lieues par jour.

— Ah ! par exemple, si ce que vous dites est vrai, je vous l'achète mille francs de plus.

Le marchand accepta, comme bien on pense, cette sorte de défi et on convint de la gageure. M. Babet attela la bête à une voiture rouge à quatre roues, de style américain, et il fit dans l'espace de neuf heures — de huit heures du matin à cinq heures du soir — trente-quatre fois le tour de la piste de Longchamp, soit 120 kilomètres huit cents mètres.

A huit heures du matin sonnait, l'épreuve commençait. De nombreux bookmakers se promenaient dans la foule, donnant ou prenant la bête à des cotes variées. L'impression générale était que le parcours ne serait pas exécuté tant le cheval payait peu de mine.

A dix heures du matin, a paru le général Boulanger, monté sur son cheval noir et accompagné de trois amis.

Vers midi, M. Babet est allé déjeuner. Le repas a duré une heure environ, pendant lequel on a dételé le cheval. Mais, plus sobre que son maître, ce dernier n'a pris qu'un lunch d'eau chaude vers quatre heures.

A cinq heures moins dix, grande émotion dans l'assistance. Il restait encore une centaine de mètres à faire, mais à cinq heures trois minutes des acclamations générales retentissaient, saluant l'arrivée.

Nous avons fait prendre des nouvelles du cheval. Il n'est pas malade et on garantit qu'il ne sera même pas fourbu. Les connaisseurs ajoutent que c'est là un beau résultat pour l'élevage français. La bête est un demi-sang normand. (Figaro.)

BOURSE DE PARIS

DU 27 DÉCEMBRE 1887.

Rente 3 0/0	81 20
Rente 3 0/0 amortissable	85 40
Rente 3 0/0 (nouveau)	81 90
Rente 4 1/2 (nouveau)	107 15
Obligations du Trésor	518 »

Nous avons l'honneur d'informer M. les Maîtres d'Hôtels, d'Auberges et Garnis, que des feuilles d'inscription de voyageurs sont à leur disposition à

L'IMPRIMERIE P. GODET

4, place du Marché-Noir, à Saumur.

Ces feuilles sont établies conformément à la loi.

ÉTRENNES. — Comme les années précédentes, M. DOUBNEL, EPICERIE CENTRALE, a mis en vente son grand assortiment de Bonbons fondants, Pralines Duchesse, Pralines Vanille, Chocolats Crème et Pralines, etc., etc., à 4 fr. 80 le 1/2 kilo, que nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs, ainsi que ses Pralines à la rose à 90 c. le 1/2 kilo.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE CORBINEAU.

Par jugement en date du 26 décembre 1887, le Tribunal de commerce de Saumur a reporté au 20 juin 1887 l'ouverture de la faillite du sieur Corbineau, marchand de vins à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Pour extrait :
(900) Le Greffier, GAUTIER.

Études de M^e André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M^e BRAUDREPAIRE, et de M^e MICHENAUD, notaire à Saint-Martin-des-Noyers, arrondissement de la Roche-sur-Yon (Vendée).

VENTE

SUR LICITATION,
EN 10 LOTS,

Aux enchères publiques,

ENTRE MAJEURE ET MINEURS,

Au plus offrant et dernier enchérisseur,

BOIS ET FUTAIES

Situés sur la propriété du Fougerais, commune de Sainte-Florence-de-Loie, Arrondissement de la Roche-sur-Yon (Vendée).

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 15 janvier 1888, à midi, au château du Fougerais, commune de Sainte-Florence-de-Loie (Vendée), et par le ministère de M^e MICHENAUD, notaire à Saint-Martin-des-Noyers.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-sept,

Et à la requête de M^{me} Anne-Marie Le Bouyer de Saint-Gervais de Monhoudou, veuve de M. Hector Baillou de la Brosse, demeurant au château de Marson, commune de Rou-Marson (Maine-et-Loire),

Agissant ladite dame, tant comme donataire de son défunt mari, aux termes de son contrat de mariage, que légataire de ce dernier aux termes du testament olographe du vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-un,

Demanderesse, ayant pour avoué M^e André POPIN, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 8,

D'une part ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Paul Pillon de Saint-Chéreau, propriétaire, demeurant au château de Verrou, près la Flèche (Sarthe), au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Jacques-Marie-Joseph Baillou de la Brosse, Catherine-Anne-Marie Baillou de la Brosse, Marie-Marguerite-Berthe Baillou de la Brosse, et Guy-Marie-Hector Baillou de la Brosse, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée en vertu d'une délibération du Conseil de famille desdits mineurs, tenu sous la présidence de M. le Juge de paix du canton sud de Saumur en date du dix-neuf août mil huit cent quatre-vingt-sept, faisant fonctions de tuteur à cause de l'opposition d'intérêts existant entre M^{me} Baillou de la Brosse et ses enfants mineurs,

Defendeur, ayant pour avoué M^e Vincent LE RAY, demeurant à Saumur, rue du Marché-Noir ;

D'autre part ;

2^o M. Gaëtan-Anne Le Bouyer de Saint-Gervais de Monhoudou, capitaine-instructeur à l'École de cavalerie de Saumur, demeurant à Saumur, rue de Lorraine,

Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Baillou de la Brosse, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée en vertu d'une délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton sud de Saumur en date du dix-

neuf août mil huit cent quatre-vingt-sept sus-énoncé,

Encore d'autre part ;

Il sera, le dimanche quinze janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, à midi, procédé au château du Fougerais, commune de Sainte-Florence-de-Loie (Vendée), et par le ministère de M^e Michenaud, notaire à Saint-Martin-des-Noyers (Vendée), commis à cet effet par le jugement du vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, à la vente sur licitation aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur entre majeure et mineurs en dix lots, des bois et futaies ci-après désignés, situés sur la propriété du Fougerais, commune de Sainte-Florence-de-Loie (Vendée), sur les lotissements et mises à prix suivants fixés par le jugement sus-énoncé et daté.

DÉSIGNATION

1^{er} Lot.

La forêt de l'Hebergement, futaie des quatre chemins en bordure sur la route de Nantes à Bordeaux, comprenant 169 pieds de chêne, tous marqués aux initiales P T et numérotés,

Mise à prix : mille six francs.

2^e Lot.

Une futaie, au même lieu, en bordure sur la route de La Roche-sur-Yon, comprenant 134 pieds de chêne tous marqués aux initiales P T et numérotés.

Mise à prix : cinq cent trois francs.

3^e Lot.

Un coin de bois futaie, situé dans la même forêt et joignant le pré de M. Alain, comprenant 136 pieds de chênes, charmes et autres essences tous marqués et numérotés.

Mise à prix : trois cent vingt-huit francs.

4^e Lot.

Quatre gros chênes et un cormier, situés dans la même forêt, le long des terres de la forme de la Bédaudière, marqués et numérotés.

Mise à prix : Trois cent vingt-cinq francs.

5^e Lot.

Une futaie, dans la même forêt, à l'endroit appelé « Le Chêne-Coupé », côté nord de la route de la Roche-sur-Yon, comprenant 267 brins de chêne, tous marqués et numérotés.

Mise à prix : neuf cent quarante-neuf francs.

6^e Lot.

Autre partie de la même futaie, côté sud de la route de la Roche-sur-Yon, comprenant 126 pieds tous marqués et numérotés.

Mise à prix : Neuf cent quarante-deux francs.

7^e Lot.

Une futaie en bordure, le long de la coupe de l'an dernier et joignant le champ du Blouin, comprenant 320 pieds tous marqués et numérotés.

Mise à prix : Dix-huit cent soixante-cinq francs.

8^e Lot.

Dans la même forêt, la futaie de la Lombardière, comprenant 580 pieds de chêne, tous marqués et numérotés.

Mise à prix : Quatre mille huit cent quatre-vingt-sept francs.

9^e Lot.

Dans la même forêt, joignant les pâtis de la Bédaudière, 26 pieds chêne marqués et numérotés.

Mise à prix : Trois cent cinquante francs.

10^e Lot.

Dans la même Forêt, soixante-quatre pieds de chêne dans la bordure des champs de la Bédaudière, tous marqués et numérotés.

Mise à prix : quatorze cents francs.

Total des mises à prix : douze mille cinq cent soixante francs.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suivant la vente ;

2^o A M^e VINCENT LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir ;

3^o A M^e MICHENAUD, notaire à Saint-Martin-des-Noyers, arrondissement de la Roche-sur-Yon (Vendée), dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le vingt-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur le décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, folio , case , Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e BRUNET, notaire à Angers, rue des Arènes, n° 26.

A VENDRE

Par adjudication amiable, même sur une seule enchère,

En 6 lots qui pourront être réunis,

Le samedi 14 janvier 1888, à 1 heure après midi.

En l'étude et par le ministère de M^e BRUNET, LA BELLE

Propriété de la Galerie

Située commune de Belligné et par extension commune de la Chapelle-Saint-Sauveur (Loire-Inférieure), à proximité des trois gares d'Ingrandes et de Varades (ligne de Nantes à Angers) et de Candé (ligne de Nantes à Segré), composée de :

BELLE MAISON DE MAÎTRE, vastes servitudes de toutes sortes, parc, étangs, prés, vignes formant la réserve ;

SIX FERMES et une petite borderie ; Le tout en un tenant, contenant en totalité 172 hectares.

Total du revenu : 14,620 fr.

Total des mises à prix : 251,500 fr.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Voir les affiches.

S'adresser audit M^e BRUNET, notaire. (873)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

LA VILLA PLAISANCE

Située à 4 kilomètres de Saumur,

Le plus confortable et le plus grand Etablissement de la région, pour Noces, Banquets, Bals, etc.

Immense Jardin avec Tonnelles, Pelouses, Balançoires, Trépanes, Jeux de Boules, Billard et autres jeux divers. Tir à la Carabine.

S'adresser à M. MÉNIER-GUÉRET, 20, rue de Lorraine, Saumur.

A LOUER

PORTION DE MAISON

Pour dame seule.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une très belle CHIENNE POINT'ER pure race, d'un noir très brillant, âgée de dix mois.

S'adresser à M. RENARD, agent d'affaires, 16, rue Verte, à Saumur.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique ;

Vin rouge nouveau à 80 fr. ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M^{lle} Julie GOUBAUD
On s'abonne, à Saumur,

au bureau de l'Écho Saumurois.

ABONNEMENTS :

Édition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

Saumur, Imp. P. GODET.

Étrennes 1888

A partir du 15 Décembre

OUVERTURE DES GRANDS & NOUVEAUX MAGASINS

De la M^{on} DAVEAU

Rue du Puits-Neuf, 14, et rue de la Cocasserie, 15 et 17, SAUMUR.

Avis aux personnes voulant offrir des Étrennes de Bon Goût et à Bon Marché.

Dans ces Vastes Magasins se trouvent réunies les plus Élévées Nouveautés et les plus belles pièces décoratives de l'Ameublement :

Glaces, cadres dorés vieux cuivre, Venise et bois sculpté.

Gravures, Aquarelles, Chromos, Peintures.

Bronzes, Coupes, Plats à cartes, Encriers, Buires, Statuettes, Services fumeurs, Pots à tabac, Flambeaux, Bougeoirs, Suspensions de Salle à Manger, depuis 29 fr. (article recommandé), etc.

Garnitures de foyer, Chenets, Landiers, Galeries riches, en cuivre, Porte-pelle et Pincettes, Pare-étincelles, etc.

Eventails et Écrans, riches et ordinaires.

Christes et Objets de piété, Imagerie, etc.

Maroquinerie, Porte-Monnaie, Carnets de visite, Porte-Cigare, etc.

Articles de peinture à l'Huile et à l'Aquarelle.

Toiles cirées pour Table, Linoléum pour Parquets, etc.

TAPISSERIE, AMEUBLEMENT

Ancienne Maison VOISINE

CH. MÉGRIER, Succⁿ

25, rue de la Tonnelle, 25, SAUMUR

M. MÉGRIER a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'il arrive de Paris avec un joli choix de Meubles Fantaisies pour Étrennes, tels que Bahut de Salon, Meubles Boule, Table à Thé, Jardinière, Table à Ouvrage et Étagère Marquetterie, Chaises nouveautés en vieux noyer, etc., etc.

A des prix très modérés.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

LA SAUMUROISE

Assurance Mutuelle contre la Mortalité des Chevaux,

Etablie entre les communes de Saumur, Bagneux, Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Levés.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. RICHARD, vétérinaire, 20, rue Saint-Jean, Saumur.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat
BUREAU CENTRAL: rue Dacler, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

SANS PALAIS

DENTS

NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.